

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 30 JUILLET 1874

## LE TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ

La Chambre de Commerce de la Confédération, réunie à St. Jean, Nouveau-Brunswick, a désapprouvé le projet de Traité de Réciprocité par un vote de 26 contre 7. Cette institution est généralement considérée comme la première autorité du pays en matières commerciales, et son opinion, par conséquent, ne pourra manquer d'avoir son influence sur le public et en particulier sur le parlement, d'autant plus que celui qui a provoqué ce vote, M. Elder, est un ami du cabinet fédéral actuel.

On dira que la Chambre de Commerce ne représente que le commerce et l'industrie, pas du tout l'agriculture : on a raison, mais reste à savoir si un traité hostile au commerce et à l'industrie peut être favorable à l'agriculture. Tout se tient, tout se lie dans l'économie générale d'un pays. L'agriculture est la mère nourricière de la prospérité publique, mais si le commerce, si l'industrie périclitent, l'agriculture n'en souffre-t-elle pas ? Le cultivateur produit, mais il a besoin d'échanger ses produits, et il dépend en cela du commerçant et de l'industriel.

On a dit et répété depuis quelque temps que le Traité de Réciprocité, en établissant le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, non-seulement des matières premières, c'est-à-dire des produits de la ferme, des forêts, des mines et des pêcheries, mais encore des produits des manufactures, porterait un coup sérieux à l'industrie canadienne, et cette opinion est assurément très-plausible. Car nos manufactures ne font que de naître, elles ont besoin de protection, et leur principale protection en ce moment consiste dans le bas-prix relatif de la main-d'œuvre chez nous ; mais, avec le libre-échange entre les deux pays, la valeur du travail prendra bientôt des deux côtés de la frontière le même niveau, et alors notre industrie nationale se trouvera en face d'une industrie étrangère, mais possédant les mêmes privilèges, et plus vieille, mieux outillée, plus riche, capable d'un sacrifice pour avoir raison d'une jeune rivale. Nous aurions alors un marché plus étendu, mais nous ne pourrions y tenir tête aux Américains ; nous n'irions pas chez eux, ils viendraient chez nous.

Mais nous voudrions voir la question étudiée à un autre point de vue.

Est-il vrai que l'agriculture aura tout à gagner dans un traité de Réciprocité avec les Etats-Unis ?

Les cultivateurs alors vendraient mieux leur bétail et leurs céréales. Fort bien. Mais lorsqu'on a dit cela, l'on n'a pas encore tout dit. Consultons le passé.

De 1854 à 1864 nous avons la Réciprocité avec les Etats-Unis ; nous ne l'avons pas eue de 1864 à 1874. Durant la première décennie, deux faits principaux ont été remarqués dans les campagnes, savoir : le cultivateur a très-bien vendu ses animaux et ses grains aux Etats-Unis, et a fait la fortune des usuriers. Cette période a été l'âge d'or de l'usure chez nous, on s'en souvient. Comment expliquer cette anomalie ? C'est facile. Les habitants vendaient, vendaient encore, vendaient tout. Or le principe de toute culture est qu'il faut rendre à la terre, sous forme d'engrais, une certaine portion de ses produits. Entraîné par l'appât de l'argent comptant, on a oublié alors ce principe, et le résultat a été dépérissement rapide du sol, appauvrissement de l'habitant, appel à l'usurier, et, comme conséquence finale, abandon des terres, émigration aux Etats-Unis. On recherche les causes de l'émigration : n'en doutons pas, l'une des principales, c'est le Traité de 1854, offrant aux cultivateurs des avantages réels, mais dont ils ont abusé aveuglément.

Qu'avons-nous vu durant la décennie suivante, de 1864 à 1874 ? Placés en face de la réalité, menacés, au dire des Américains, d'une ruine prochaine, chassés tout-à-coup de leurs marchés, nous avons dû ne compter que sur nous-mêmes pour vivre. Alors l'émigration, il est vrai, a augmenté, car il y avait chez les uns déjà appauvrissement ou ruine réelle, et chez les autres découragement ; mais la masse du peuple s'est redressée contre le sort, a étudié les moyens de se refaire. L'agriculture a été raisonnée ; on a rendu à la terre ce que l'on ne vendait plus, et l'Américain ne venant plus acheter nos meilleurs bestiaux, les cultivateurs ont complètement renouvelé leur stock, transformé leurs troupeaux. Les capitalistes des villes, de leur côté, ont fondé l'industrie ; de tous les coins du pays on a vu surgir des manufactures, qui en 1874 offrent à l'ouvrier tant d'avantages que nous pouvons parler sérieusement de rapatrier nos compatriotes exilés. Et c'est juste à ce moment que l'on nous demande de signer un nouveau traité de Réciprocité, bien plus dangereux que le premier !

Les chambres de commerce affirment que ce traité tuera l'industrie canadienne ; il tuera bien plus sûrement l'agriculture. Nous verrons ce que nous avons déjà vu :

vente exagérée de tous les produits de la ferme, dépérissement du sol, ruine de l'habitant.

OSCAR DUNN.

## HEUREUSE NOUVELLE

Enfin, le chemin de fer de la Rive Nord paraît sorti d'une dernière crise. Le Conseil de Ville de Québec a accédé, dans sa séance du 21, aux nouvelles propositions de l'entrepreneur, l'honorable M. McGreevy. La lutte a été vive. La motion favorable à M. McGreevy a partagé également les voix des conseillers—12 pour et 12 contre—et n'a été emportée que par le vote prépondérant du maire, M. Owen Murphy.

Le public en général, qui ne se laisse pas émouvoir par les passions locales trouvera certainement qu'en cette circonstance M. Murphy a rendu un service réel à notre province, au pays tout entier, car on ne sait vraiment pas ce que serait devenue cette grande entreprise du Chemin de la Rive Nord, si la Corporation de Québec avait pris une attitude différente.

O. D.

## DIXIÈME CONVENTION

de l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis.

## PROCLAMATION.

L'une des résolutions adoptées à la Convention de 1873 porte que la dixième Convention aura lieu le premier lundi du mois d'août. Sur la proposition de la Société de Chicago—présentée en vue de ne pas nuire à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, et soumise à l'Union par l'intermédiaire du Bureau Central—il a été décidé, à l'unanimité des Sociétés votantes, que la dixième Convention se réunirait un mois plus tard.

Obéissant à cette Résolution et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la constitution fédérale, le Bureau Central convoque la Dixième Convention des Sociétés formant l'Union Canadienne Française de Secours Mutuels des Etats-Unis, dans la ville de New-York, pour LUNDI le SEPT et MARDI le HUIT SEPTEMBRE 1874.

## RÉSULTATS DES CONVENTIONS.

Après avoir semé dans les principaux centres de l'Est, du Milieu et du Nord-Ouest des Etats-Unis, les graines patriotiques qui ont si bien levé, les Conventions Canadiennes reviennent cette année saluer le berceau de leur existence.

Les premières Conventions protestèrent vigoureusement contre les accusations de toutes sortes qu'un certain parti en Canada ne cessait de formuler contre les Canadiens des Etats-Unis. Le temps, ce grand réparateur, a dissipé pour toujours les injustes préventions qu'on faisait alors peser sur eux.

La neuvième convention a mis la dernière main à son règlement, qui assure désormais à l'Union un fonctionnement aussi régulier que celui d'une compagnie commerciale ou d'une exploitation industrielle. La Constitution qui régit les Sociétés repose sur les bases les plus larges et les plus libérales. Vous voyez, d'un côté, les Sociétés se mouvoir souverainement dans leur sphère et, de l'autre l'Union fédérale se charger de la législation et de l'administration qui affectent toutes les sociétés à la fois.

C'est l'Union qui, en transportant ses assemblées annuelles de place en place, a développé le goût de l'association parmi des populations qui n'y étaient point habituées ; c'est elle qui a marié en un faisceau fraternel les Sociétés qui naissent sous ses pas. C'est l'Union qui, à force de démontrer la nécessité du journal, a fini par produire une impression qui a créé la presse Canadienne-Américaine. C'est encore l'Union qui a mis en branle toutes les idées généreuses que, depuis dix ans, nos compatriotes tâchent de mettre en pratique.

## ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE.

Une mesure qui achèverait de donner un caractère permanent d'utilité à notre Union serait l'adoption générale et même l'incorporation obligatoire, dans nos Constitutions, de l'Assurance Mutuelle sur la Vie, dont la gestion est confiée aujourd'hui à un Bureau séparé.

Chaque Société accorde des secours hebdomadaires aux membres malades. C'est aux besoins des familles privées de leur chef qu'il s'agit maintenant de pourvoir, et nul corps n'est capable de le faire avec plus d'aisance que l'Union. Adoptons un règlement qui ouvrira toutes les bourses au profit de la famille du membre de l'Union sur qui la tombe viendra de se fermer. Quelle meilleure preuve pourrait-on donner de la solidarité et de la fraternité qui règnent entre nous ?

## INVITATION.

Nous adressons une invitation cordiale à toutes les Sociétés d'assister à cette Convention. Outre les questions d'administration de l'Union, bien d'autres sujets, qui ont été souvent discutés sans avoir reçu de solution, ne manqueront pas de se produire au cours des débats. Il n'y a qu'à consulter les Résolutions adoptées à la dernière Convention pour s'en convaincre. Si les Sociétés ont déjà accompli beaucoup de bien, il leur reste encore beaucoup à faire pour justifier ce qu'on attend de leur organisation.

En dehors de l'intérêt qui s'attache à la Convention elle-même, les visiteurs trouveront dans la métropole commerciale de l'Amérique une population française fort sympathique et des distractions qui joindront l'utile à l'agréable.

Qu'on ne oublie point : l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis a un rôle à part dans l'économie des Sociétés Canadiennes. Elle offre du même coup à ses membres un appui moral et la mutualité des secours. Fortement liées les unes envers les autres par le patriotisme, l'esprit de corps et l'intérêt personnel de leurs membres, les Sociétés Unies sont là, prêtes à servir de points de ralliement toutes les fois qu'il s'agira de montrer au monde que notre nationalité n'est pas morte et qu'elle ne veut pas mourir.

LE BUREAU CENTRAL 1874.

GEORGE BATCHELOR, Président,  
P. A. NORMANDEAU, } Secrétaire.  
FRS. LEFEBVRE.

New-York, 6 juillet 1874.

## INFORMATIONS.

Le lieu de réunion et le programme de la Convention seront fixés ultérieurement.

Les Secrétaires-Correspondants des diverses Sociétés sont priés de communiquer au plus tôt l'avis de convocation de la 10<sup>e</sup> Convention à leurs Sociétés afin qu'elles puissent agir de suite. Envoyer autant de délégués que possible.

Nous attirons l'attention des Sociétés sur les conditions à observer soit pour rester dans l'Union soit pour s'y agréger. Celles qui n'ont pas le compte-rendu de la Convention 1873 pourront se le procurer en s'adressant au Secrétaire.

L'Union a maintenant tous ses accessoires de bureau. Un magnifique pupitre-bureau, don de MM. Ch. Moussette et P. A. Normandea, permettra de transporter nos archives et effets en toute sûreté.

Toute correspondance doit être adressée à

M. P. A. NORMANDEAU,  
Secrétaire du Bureau Central,  
No. 102 Nassau street, New-York.

## NOUVELLES

Les entrepreneurs du chemin de fer du Côteau Landing à Ottawa ayant fait banqueroute, on espère que la compagnie va reprendre l'ouvrage et qu'elle activera les travaux.

M. Wm. Washburn, du township de Hull, a été nommé Régistrateur du comté d'Ottawa.

MM. P. S. Murphy et Alderic Ouimet, M. P., ont été nommés commissaires pour les écoles catholiques de Montréal. Ce dernier remplace l'hon. juge Bélanger.

Le commissaire des terres de la couronne a chargé le colonel Farjana, ingénieur distingué, de tracer la ligne que suivra le chemin de fer de la Baie des Chaleurs et de compléter les explorations commencées l'année dernière sous la direction de l'hon. M. Robitaille.

Le bureau de commerce de la Puissance, réuni à St. Jean, N.-B., vient de condamner le projet de traité de Réciprocité. 27 députés se sont prononcés contre le traité tel que consenti par le gouvernement canadien, et 6 seulement l'ont approuvé.

Le *Mélas* parle d'une émigration de trois cents familles canadiennes des Etats-Unis au Manitoba.

Le département provincial des travaux-publics demande des soumissions pour la démolition des casernes des Jésuites à Québec.

Plusieurs citoyens prennent des mesures pour former une compagnie dans le but de construire un chemin à lisses depuis le terminus du chemin de fer urbain, à l'extrémité de la rue St. Denis, jusqu'à l'Ottawa.

L'honorable M. Robertson a complètement réussi dans la négociation des bons de la province de Québec. Ils ont été lancés à 97.

M. Riel est actuellement à Suncook, N. H., l'hôte du Rvd. M. Richer, ancien missionnaire au Nord-Ouest.

L'hon. M. Laird, ministre de l'Intérieur, est parti pour le Manitoba.

L'hon. M. Geoffron, a été réélu par acclamation dans le comté de Verchères, samedi, le 25.

On nous informe, dit la *Minerve*, que M. Aubin, actuellement attaché à la rédaction du *National* va être nommé inspecteur du gaz, en vertu de la loi passée à Ottawa à la session de 1872. Les études que M. Aubin a faites sur cette matière le rendent apte à remplir cette charge.

Dans son dernier numéro, le *Pionnier de Sherbrooke* annonce que son rédacteur, M. L. C. Bélanger, abandonne le journalisme pour se livrer entièrement à la pratique de la profession d'avocat.

M. Belanger se retire avec de beaux états de service. Nous lui souhaitons les plus grands succès dans sa nouvelle carrière.

Le chef du nouveau ministère du Manitoba, l'hon. M. Girard, a fait connaître les réformes qu'il songeait à opérer, et les mesures qu'il devait soumettre à la discussion. En voici l'énumération :

1. Réduction dans les dépenses publiques, sans nuire néanmoins à l'efficacité du service public.
2. Etablissement d'un système d'audition des comptes publics.
3. Projet de loi pour abolir le Conseil Législatif, institution dont le maintien nécessite de lourdes dépenses.
4. Remaniement des divisions électorales de la province, de façon à rétablir un juste équilibre dans la représentation.
5. Préparation des listes des votants.
6. Demande de soumissions pour les impressions publiques, qui seront données par contrat.